

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU VENDREDI 1^{ER} AVRIL 2016

L'an deux mille seize, le vendredi premier avril à dix-huit heures trente, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Blausasc, au siège de la communauté de communes, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Edmond Mari.

Etaient présents : Messieurs Edmond Mari, Maurice Lavagna, Francis Tujague, Pierre Donadey, Cyril Piazza, Joël Gosse, Michel Lottier, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Michel Calmet, Jean-Marc Rancurel, Noël Albin, Christian Dragoni, Madame Martine Brun, Messieurs Bernard Martinez, Yves Pons, Gérard Branda, Jacques Saulay, Georges Gaede, Madame Michèle Maurel, Monsieur Gérard De Zordo, Mesdames Nadine Ezingard, Alexandra Russo, Monsieur Philippe Mineur, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Madame Christiane Blanc-Ricort, Monsieur Jean Nicolas, Madame Béatrice Ellul, Monsieur Stéphane Sainsaulieu, Madame Germaine Millo, Monsieur Jean-Marie Franco et Madame Sylvie Gantelme formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Monsieur Robert Nardelli par Monsieur Philippe Mineur, Madame Edith Lonchamp par Monsieur Gérard Branda, Madame Evelyne Laborde par Monsieur Michel Lottier, Monsieur José Dragoni par Monsieur Francis Tujague.

Madame Sylvie Gantelme a été nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- 1/ Adoption du procès-verbal de la séance du 21 décembre 2015
- 2/ Débat d'orientations budgétaires
- 3/ Marchés et travaux
 - Salle de spectacles à L'Escarène : attribution du marché d'exécution d'une étude type G2 PRO
 - Communication : attribution du marché du site Internet
 - Déchets Ménagers : Attribution du marché «Etude d'optimisation de la gestion des déchets de la CCPP»
 - Salle polyvalente de La Grave de Peille : demande de subventions
 - Liste des marchés publics conclus en 2015
- 4/ Enfance et jeunesse
 - Protocole d'accord avec l'ADMR (reprise de la micro-crèche de Coaraze)
 - Conseil d'exploitation des crèches : remplacement de deux membres
- 5/ Adhésion à la compétence 2 du SICTIAM : logiciel/budget, ressources humaines et marchés publics
- 6/ Ouverture d'un poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe

Le président ouvre la séance en adressant, au nom du conseil communautaire, ses plus sincères condoléances à Messieurs Francis Tujague et Gérard De Zordo qui viennent, chacun de perdre leur mère. Il les assure du soutien de la collectivité dans ces moments difficiles.

Adoption du procès-verbal de la séance du 21 décembre 2015

Le projet de procès-verbal de la séance du 21 décembre 2015, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Débat d'orientations budgétaires

Le président indique que, conformément à la loi NOTRe, le débat d'orientations budgétaires est, cette année, adossé à un rapport comprenant une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses avec une analyse prospective sur plusieurs exercices. Chaque membre du conseil a été destinataire de ce rapport qui va servir de fil conducteur à la discussion menée au sein de cette assemblée. Le président tient à remercier les services et la commission des finances pour le travail fourni qui a permis de présenter un document à la fois synthétique et complet.

Il en développe les éléments essentiels :

Contexte local

- 1- Un accroissement de la population qui passerait de 26 248 habitants (recensement INSEE de 2015) à 28 800 habitants en 2019, ce qui démontre l'attractivité du territoire tout en ayant des conséquences directes sur les recettes (augmentation des bases) et sur les dépenses (services communautaires dédiés à la population : collecte des déchets, accueil petite enfance).
- 2- Une stagnation de l'impôt économique avec 2 900 000 € de recettes en 2014, 3 100 000 € en 2015 et 3 000 000 € prévus en 2016.
- 3- Une légère évolution des impôts des ménages (6 400 000 € en 2014, 6 600 000 € en 2015 et 6 700 000 € prévus en 2016) avec des taux d'imposition constants depuis 2014 et qu'il est proposé de ne pas augmenter afin de ne pas alourdir les charges des familles dans le contexte actuel déjà difficile.
- 4- Une dotation globale de fonctionnement (DGF) dont la baisse effective depuis 2013 est provisoirement ralentie en 2016 avec le report de la réforme, mais qui sera amenée à être encore diminuée à partir de 2017.

Budget général 2016

Le président énonce les quatre éléments principaux qui caractérisent ce budget : sincérité, maîtrise et rigueur, sagesse, soutien de l'investissement.

La section de fonctionnement

Les recettes ont été calculées en tenant compte de l'accroissement de la population : augmentation des bases de 2,5%, augmentation de la dotation intercommunale de 2,99%.

Les dépenses ont été stabilisées après une phase dédiée à des modifications de fonctionnement :

- Au niveau des charges de personnel, aucune embauche supplémentaire n'est prévue ; l'augmentation de la masse salariale évaluée à + 4,4 % est consécutive essentiellement aux évolutions et obligations réglementaires.
- Au niveau des charges à caractère général, elles sont stabilisées à + 0,38 %.
- En matière d'attribution de compensation, il est proposé d'adopter une mesure exceptionnelle en ramenant à 0 € l'attribution de compensation négative de la commune de Bendejun, proposition qui témoigne de la solidarité à apporter aux communes surtout lorsqu'elles ont un faible potentiel fiscal par habitant. Cette mesure sera soumise à l'avis de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.
- En matière de dotation de solidarité, il est prévu de maintenir, pour 2016, le montant alloué en 2015, soit 15 € par habitant.
- Pour ce qui concerne les fonds de concours versés aux salles polyvalentes et de spectacles communautaires dont le fonctionnement a été confié aux communes sièges, une réflexion menée au sein de la commission « équipements culturels et sportifs » permet de les diminuer de 5% pour la saison 2016/2017, ce qui donne une baisse effective de 2% en 2016. Ce nouveau calcul repose sur une mutualisation de certains moyens techniques et sur la possibilité de dégager de nouvelles recettes avec la co-réalisation de spectacles et la location des salles, ce qui induit une modification de la convention cadre passée avec les communes concernées.
- Pour les subventions aux associations jeunesse, certaines sont majorées afin de tenir compte de la mise en œuvre du nouveau CEJ signé avec la CAF.
- Au niveau du virement à la section d'investissement, son augmentation conséquente (1 194 319 € inscrits en 2016 au lieu des 447 811 € de 2015) s'explique d'une part par la maîtrise des dépenses, et d'autre part par des recettes supplémentaires perçues en 2016 ; il est d'ailleurs prévu une

moyenne d'environ 200 000 € supplémentaires chaque année qui se cumuleront entre 2016 et 2019.

- Au niveau des charges financières, compte tenu des taux bancaires historiquement bas, il est prévu de recourir à un emprunt de 2 millions d'euros afin de financer une partie des opérations d'investissement prévues dans les quatre prochaines années.

La section d'investissement

Les principales opérations structurantes s'élèvent à 12 millions d'euros.

- La déchetterie communautaire pour près de 4,2 millions d'euros, projet dont le coût a été réévalué de 560 000 € afin de tenir compte des nouvelles réglementations, des besoins actualisés et des nouveaux concepts d'installations (déchetterie horizontale). Ce futur équipement nécessitera une étude sur son coût de fonctionnement comme l'impose la loi NOTRe.
- La salle polyvalente et de spectacles à L'Escarène pour 2 260 000 € projet déjà bien avancé et qui offre 317 places assises.
- La nouvelle crèche à Contes, estimée à 2 200 000 € qui permettra de passer de 30 places à 50 places d'accueil et dont le terrain d'implantation est déjà ciblé.
- L'aménagement numérique avec la desserte du territoire en fibre optique permettant d'offrir un accès au Très Haut Débit aux habitants et aux entreprises du pays des Paillons. La totalité de l'investissement, soit 2,19 millions d'euros, est inscrite au budget 2016.
- La salle de spectacles et de loisirs à la Grave de Peille, pour 1 100 000 €HT, et dont le projet est en cours de conception.
- La réouverture de la route du Rémaurian, suite à l'important éboulement, qui pourra être programmée pour un coût estimatif de 830 000 € (hors études complémentaires à effectuer). En effet, le rapport du cabinet Risser a fait état de 5 scénarii possibles dont 4 très onéreux (percement d'un tunnel pour 9 millions d'euros, implantation d'une passerelle de 90 m avec culées pour 7 millions d'euros, pose d'une structure de protection type pare avalanches pour 6 millions d'euros, réalisation d'une nouvelle voie éloignée du risque par busage et remblais du vallon pour 5 millions d'euros). La cinquième solution, celle retenue, est de rouvrir la route sur la même assiette en réajustant le talus afin qu'il atteigne un profil d'équilibre et en récupérant les remblais pour la partie basse, avec une pose de grillage clouté, de merlons et de systèmes pare-blocs.
- Les fonds de concours aux communes destinés à aider à la réalisation de projets qui maillent le territoire d'équipement structurants selon diverses thématiques. Depuis 2012, dix opérations ont été réalisées. Pour 2016 un crédit de 858 394 € a été inscrit. Il sera abondé chaque année de 100 000 € pour atteindre un montant total de 1 200 000 €

D'autres investissements sont programmés. Ils portent sur la voirie (amélioration de la route des Mortissons et réflexion quant au débouché de cette voie sur la commune de Touët de l'Escarène), sur les structures communautaires avec notamment l'acquisition de matériel pouvant être mutualisé pour l'ensemble des salles de spectacles, sur les déchets ménagers avec l'achat de nouveaux camions bennes.

Budget de la petite enfance 2016

Il est caractérisé par une légère augmentation des recettes et une maîtrise des coûts de fonctionnement. Un nouveau système de restauration dans les crèches est à l'étude. Il porte sur la mise en place d'une cuisine centrale (dans une des structures) avec ensuite livraison des repas. Ce changement d'organisation devrait permettre de faire des économies tant en charges à caractère général qu'en charge de personnel.

Le président conclut en indiquant que ces divers objectifs ont donné lieu à de multiples réflexions au sein de la commission des finances. La baisse programmée de la DGF, souligne-t-il, ne doit pas conduire au catastrophisme mais doit inciter chacun à travailler ensemble pour pérenniser la CCPP en tant qu'intercommunalité à taille humaine capable de développer des services à la population tout en conservant l'importance de l'échelon communal.

Le président passe ensuite la parole à Monsieur Maurice Lavagna pour mener le débat.

En préambule, Monsieur Maurice Lavagna tient à remercier les collègues qui ont travaillé de nombreuses soirées afin d'élaborer un budget rigoureux et efficace jusqu'en 2019, permettant de dégager de l'excédent à virer à la section d'investissement pour être en mesure de réaliser les travaux programmés.

Monsieur Francis Tujague relève également la qualité du rapport d'orientations budgétaires. Dans le débat d'aujourd'hui, ajoute-t-il, la baisse des dotations de l'Etat et les mesures de la loi NOTRe tiennent une place importante puisqu'elles impactent directement les ressources de la CCPP tout en portant atteinte à l'activité économique du territoire comme en témoigne la diminution des bases de la CFE. Ce contexte difficile et incertain nous oblige, souligne Monsieur Francis Tujague, à concevoir un budget qui réponde au double objectif explicité en décembre dernier : diminuer les charges de fonctionnement et augmenter le virement à la section d'investissement. Dans ce qui est présenté des efforts ont, certes, été faits pour maîtriser les dépenses mais ils restent insuffisants notamment en ce qui concerne les charges de personnel. En effet, si pour la période des quatre années à venir, l'augmentation prévue de 6,2 % au budget général et de 6,7% au budget des crèches (avec l'ouverture de la future structure à Contes en 2018) est raisonnable au regard des évolutions de carrière, cumulée à la forte augmentation intervenue depuis 2014 elle devient excessive pour un budget qui se veut maîtrisé. Monsieur Francis Tujague rappelle l'embauche ces deux dernières années de quatre équivalent temps plein (ETP) aux services généraux ce qui représente 323 000 € et 11,7 ETP au service de la petite enfance ce qui représente 419 000 €. Cette situation impose de trouver dès maintenant des solutions à mettre en œuvre entre 2016 et 2017 pour revenir à des charges de personnel inférieures de 5% à celles de 2015, soit moins 80 000 € au budget général et moins 110 000 € au budget des crèches, sans remettre en cause évidemment les emplois titulaires et de droit public mais en se montrant vigilant, notamment en ce qui concerne l'embauche de CAE actuellement au nombre de 20.

Les nouveaux transferts de compétences rendus obligatoires, tel le tourisme, ajoute Monsieur Francis Tujague, nécessiteront également de pouvoir dégager quelques moyens financiers.

Il poursuit en évoquant le projet de cuisine centrale pour les crèches ainsi que la fin progressive des contrats d'apprentissages, deux mesures positives mais qui doivent s'accompagner d'une organisation rationnelle du fonctionnement des structures de la petite enfance. Il en va de même du service des déchets verts qui, bien qu'utile, est trop onéreux pour un petit nombre de bénéficiaires et mériterait d'être réétudié. Si des économies supplémentaires de fonctionnement ne sont pas engagées pour les prochaines années, souligne Monsieur Francis Tujague, l'objectif d'augmenter chaque année de 250 000,00 € le virement à la section d'investissement pour aboutir en 2019 à une capacité d'investissements d'au moins 1 300 000,00 € ne pourra être atteint, comme le démontre la prospective déclinée dans le rapport d'orientations budgétaires, alors que toutes les opérations programmées méritent d'être menées à bien.

Monsieur Francis Tujague conclut en proposant une réunion du bureau et de la commission des finances, avant le prochain conseil communautaire, pour arrêter ensemble des pistes d'action visant à une réelle maîtrise des dépenses.

Monsieur Maurice Lavagna évoque les travaux et débats de la commission et du bureau, qui ont permis de construire un plan budgétaire cohérent même si, effectivement, des pistes supplémentaires d'économies peuvent toujours être trouvées. Pour ce faire, il valide la proposition d'une nouvelle séance de travail. Concernant les emplois aidés, ajoute-t-il, le non renouvellement de leur contrat en les remplaçant par d'autres CAE permet d'économiser 98 000 €. A propos des investissements, souligne Monsieur Maurice Lavagna, les emprunts prévus permettront de verser en une seule fois la participation au SICTIAM pour l'aménagement numérique et d'accélérer ainsi l'installation de la fibre optique dans le pays des Paillons, ce qui est très positif.

Monsieur Jean Nicolas revient sur les investissements en soulignant que le cumul des recettes, avec 6,5 millions de subvention, 4 millions d'emprunt et 3,8 millions d'autofinancement, ne couvre pas la totalité des dépenses si l'on ajoute les opérations individualisées, l'acquisition de terrains, l'aménagement numérique et les fonds de concours aux communes, ce qui suppose d'avoir recours à

d'autres emprunts et, de fait, à diminuer la capacité d'autofinancement, alors qu'il existe toujours des imprévus en matière de travaux et qu'il serait bien de pouvoir augmenter les fonds de concours.

En réponse, Monsieur Jacques Saulay précise qu'il convient d'ajouter aux recettes, 1,5 millions d'euros de FCTVA. En réalité ce sont 360 000 € qu'il manque pour mener à bien tous les investissements prévus jusqu'en 2019 et qu'il faudra trouver soit par l'autofinancement soit par un complément d'emprunt. En matière de fonds de concours, toutes les demandes déjà enregistrées ont été prises en compte. Par contre, si de nouvelles demandes sont déposées, il faudra effectivement trouver des recettes pour pouvoir les honorer.

Monsieur Michel Lottier tient à revenir sur la question des emplois aidés, notamment dans les crèches. Les remplacer par de nouveaux contrats CAE ou avenir est non seulement préjudiciable à la stabilité des équipes et donc au fonctionnement du service mais encore n'est pas respectueux des personnes en poste. S'il est nécessaire de parler de chiffres, il n'en faut pas pour autant oublier la dimension humaine. Monsieur Michel Lottier poursuit avec la question des fonds de concours qu'il souhaite, comme Monsieur Jean Nicolas, voir augmenter. A propos de la déchetterie, le nouveau projet d'organisation horizontale accentue l'impact visuel sur la commune de Blausasc, souligne-t-il. Il importe que les membres des commissions concernées revoient ce dossier en tenant compte de l'intégration dans le site d'un équipement de ce type et des coûts d'investissement. Monsieur Michel Lottier évoque ensuite la brigade verte dont l'intérêt ne peut être démenti mais qui mériterait une meilleure communication pour être plus efficace. Il poursuit avec le journal l'INTER'com dont la distribution est défectueuse. Revoir sa conception, sa périodicité et le distribuer nominativement pourrait engendrer des économies. Il s'interroge, par ailleurs, sur les raisons qui ont conduit à augmenter les subventions à deux associations, ALEJ et l'APEEC. Monsieur Michel Lottier conclut en insistant sur la possibilité de trouver des pistes susceptibles de diminuer les dépenses en dehors des frais de personnel.

Concernant le journal l'INTER'com, Monsieur Cyril Piazza indique qu'il a évoqué, lors de la dernière réunion du bureau, la possibilité de n'éditer qu'un seul bulletin annuel envoyé par la poste. A propos des emprunts prévus, il tient à rappeler qu'ils engendreront des dépenses en section de fonctionnement avec le remboursement des intérêts. La mobilisation de nouvelles ressources sera donc indispensable. Pour ce qui relève de la gestion des crèches, Monsieur Cyril Piazza fait remarquer que les effectifs de personnel sont actuellement supérieurs aux normes requises pour le nombre de places d'accueil. Il est important que le conseil d'exploitation de la petite enfance se saisisse de cette question et étudie de près les charges budgétaires qui en découlent même s'il convient effectivement de trouver des solutions humainement acceptables. D'autre part, ajoute Monsieur Cyril Piazza, le rapport d'orientation fait état d'une évolution de la population qui n'est pas en cohérence avec le taux de croissance inscrit dans le SCoT, qui mériterait donc d'être révisé.

Monsieur Jean-Marie Franco considère également que l'emprunt n'est pas la solution parfaite puisqu'il génère de fait une augmentation des dépenses de fonctionnement. Il trouve, par ailleurs, choquant de prendre le personnel comme variable d'ajustement. Selon Monsieur Jean-Marie Franco, la baisse des recettes devrait plutôt conduire à diminuer les investissements.

Monsieur Jean-Claude Vallauri souligne que si la CCPP est une intercommunalité à taille humaine elle doit également faire preuve d'humanité. A propos des interrogations de Monsieur Michel Lottier sur l'augmentation de la subvention à ALEJ, il indique qu'elle est due à la prise en compte du loyer de la salle de la Colombe, mise à disposition pour les accueils de loisirs des jeunes, avec un reliquat sur quatre ans car il y a eu du retard pour appliquer cette mesure demandée depuis plusieurs années.

Monsieur Michel Lottier s'inscrit en faux contre l'application d'un rappel pour des exercices antérieurs, qu'il s'agisse de subvention ou de dotation, car si cela devait s'appliquer à chaque commune il ne serait plus possible d'établir des budgets rigoureux. L'intégration du loyer de la salle de la Colombe ne doit débiter, juge-t-il, qu'à partir de 2016.

Madame Monique Giraud-Lazzari tient à préciser que l'augmentation de la subvention versée à l'APEEC découle de la prise en compte dans le contrat enfance et jeunesse des nouvelles actions menées en direction des adolescents.

Aucune autre observation n'étant formulée, le conseil communautaire donne acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires 2016.

Marchés et travaux

1/ Salle de spectacles à L'Escarène : attribution du marché d'exécution d'une étude type G2 PRO

Le président passe la parole à Monsieur Noël Albin qui indique qu'une consultation d'entreprises a été lancée pour la réalisation d'une étude géotechnique G2 PRO dans le cadre de la réalisation de la future salle polyvalente et de spectacles à L'Escarène. Cette étude permettra de voir si le sol peut supporter le bâtiment. Au terme de cette mise en concurrence six candidats ont présenté leur offre. Au regard des critères retenus et après analyse de la CAO réunie le 23 février, Monsieur Noël Albin propose de retenir l'offre la mieux disante qui est celle de l'entreprise CEBTP avec un coût d'intervention de 5 510,00 €HT.

Mise aux voix, la proposition est retenue à l'unanimité.

2/ Communication : attribution du marché du site Internet

Le président donne la parole à Monsieur Cyril Piazza. Ce dernier rappelle que, dans le cadre des actions de communication menées par la communauté de communes, il a été prévu de créer un site internet. Pour ce faire, une mise en concurrence a été lancée sur la base d'un cahier des charges établi par la commission « communication », au terme de laquelle onze candidatures ont été réceptionnées. Après analyse des offres par la commission « communication » et conformément à l'avis des membres du bureau, Monsieur Cyril Piazza propose de retenir l'agence WACAN sur la base des coûts suivants :

- Création du site : 8 310 €TTC
- Maintenance : 3 ans gratuits puis 950 €HT / an
- Hébergement : 275 €HT / an

Mise aux voix, la proposition est retenue à l'unanimité.

En réponse à Monsieur Jean-Claude Vallauri qui juge la prestation onéreuse alors que onze candidatures auraient dû se traduire par une concurrence soutenue, Monsieur Cyril Piazza confirme qu'il y a eu des offres moins chères, telle celle du SICTIAM, mais qui ne répondaient pas aux attentes formulées dans le cahier des charges. La commission, de façon collégiale, a retenu l'agence qui présentait le meilleur rapport qualité/prix et était à la hauteur d'une communication numérique moderne.

3/ Déchets Ménagers : Attribution du marché «Etude d'optimisation de la gestion des déchets de la CCPP»

Le président passe la parole à Monsieur Maurice Lavagna qui rappelle qu'une consultation d'entreprises a été menée pour la réalisation d'une étude portant sur l'organisation de la gestion des déchets (ordures ménagères et encombrants), sur le fonctionnement du service, sur l'impact sur l'environnement et sur les déplacements, ainsi que sur l'impact financier. Au terme de cette mise en concurrence, cinq candidats ont présenté leur offre. Monsieur Maurice Lavagna propose de retenir la mieux disante, au regard des critères retenus et après analyse par la commission "environnement et déchets ménagers" ainsi que par la commission d'appel d'offres. Il s'agit de celle du bureau d'étude ADEKWA pour un montant de 16 900,00 €HT.

Monsieur Jean Nicolas souligne que, lorsqu'il avait proposé de mener cette étude en interne, il lui avait été répondu que son coût n'excéderait pas 5 000 € Or, il atteint aujourd'hui 16 900 € A l'heure où, d'un commun accord, il s'avère vital de faire des économies, cette dépense est, selon lui, inutile.

En réponse, le président précise que les services communautaires n'avaient ni le temps ni la compétence pour effectuer ce type d'étude.

Monsieur Gérard De Zordo informe qu'il avait donné un avis défavorable à la commission d'appel d'offres. En effet, la prestation du bureau ADEKWA comprend une étude sur les Points d'Apport Volontaires (PAV) alors qu'une personne a été embauchée à la CCPP pour travailler, entre autre, sur ce sujet. Ce « doublon » sera source de confusion et n'a pas lieu d'être. Il faut donc retirer cette partie de l'offre d'ADEKWA, indique Monsieur Gérard De Zordo.

Monsieur Noël Albin demande si cela a un impact sur le montant annoncé qui, semble-t-il, intègre les PAV.

Monsieur Jean-Claude Vallauri juge que l'étude confiée au bureau ADEKWA vaut le coût précité étant donné les multiples aspects qu'elle traite et les conséquences importantes qu'elle aura sur la gestion des déchets pour plusieurs années.

Le président corrobore ces propos en ajoutant qu'il a déjà été demandé au bureau d'étude de prendre en compte les travaux en cours effectués par les services communautaires.

Il met ensuite aux voix la proposition énoncée par Monsieur Maurice Lavagna. Elle est adoptée par 24 voix pour et 12 contre.

4/ Salle polyvalente de La Grave de Peille : demande de subventions

Le président donne la parole à Monsieur Maurice Lavagna. Après avoir rappelé que le projet de construction d'une salle polyvalente et de spectacles à la Grave de Peille fait partie des opérations structurantes qu'il est prévu de réaliser sur le territoire communautaire, ce dernier propose, pour le mener à bien, de solliciter le concours financier de l'Etat, au titre de la DETR, ainsi que celui du conseil départemental, selon le plan de financement suivant :

- Coût total de l'opération : 1 100 000,00 €
- Subvention état : 220 000,00 €(20%)
- Subvention départementale : 264 000,00 €(30%)
- Autofinancement : 616 000,00 €

Mise aux voix, la proposition est retenue à l'unanimité.

Monsieur Cyril Piazza précise qu'à sa demande le montant initial de 1 100 000 € TTC a été revalorisé puisqu'il est passé en HT. Il remercie les membres de la commission des finances d'avoir accepté cette proposition. Bien évidemment, ajoute Monsieur Cyril Piazza, il faudra que ce montant soit respecté et que la réalisation de cette salle entre dans l'enveloppe qui lui est allouée, étant précisé que la commune de Peille cèdera le terrain d'assise gratuitement. D'ores et déjà, une première séance de travail avec le président de la commission « équipements culturels et sportifs » et celui de la commission des travaux a permis d'élaborer un avant-projet qu'il convient maintenant d'affiner.

5/ Liste des marchés publics conclus en 2015

Monsieur Maurice Lavagna en donne lecture.

Marchés de travaux

MONTANT	OBJET	DATE	ATTRIBUTAIRE
Montant <90 000 €HT	Mise en sécurité de la route du Rémaurian (Secteur Châteauneuf-Villevieille)	02/04/2015	GTS (06340 Drap)

Marché de fournitures

MONTANT	OBJET	DATE	ATTRIBUTAIRE
Montant <90 000 €HT	Edition, Routage, Distribution du journal « L'INTER ^{com} » Lot 1 : Edition	02/04/2015	Trulli Imprimerie (06140 Vence)
	Lot 2 : Routage		Trulli Imprimerie (06140 Vence)
	Lot 3 : Distribution		ADREXO (06700 Saint-Laurent-du-Var)
	Fournitures et Produits d'hygiène d'entretien Lot 1 : Petit matériel et produits d'hygiène et d'entretien des services communautaires	02/04/2015	Nice Equipe Services (06340 La Trinité)

	Lot 2 : Petit matériel et produits d'hygiène et d'entretien pour le service des déchets ménagers		Nice Equipe Services (06340 La Trinité)
	Lot 3 : Petit matériel et produits d'hygiène et d'entretien pour les services de la petite enfance (structures multi accueil et RAPE)		Nice Equipe Services (06340 La Trinité)
	Lot 4 : Fournitures de couches pour les enfants accueillis dans les services communautaires petite enfance		SODIPEC (06340 Drap)
	Acquisition d'un système de bâches démontables	02/04/2015	Sellerie La Vallière 83 (83480 Puget-Sur-Argens)
	Acquisition de matériel de sonorisation et de matériel de structure d'éclairage pour l'Espace Jean Ferrat à Drap et la salle Le Belvédère à Berre-Les-Alpes Lot 1 : Sonorisation	29/06/2015	Technologie et Créativité (83170 Brignoles)
	Lot 2 : Eclairage		Technologie et Créativité (83170 Brignoles)
	Acquisition de matériel de sonorisation et de matériel scénique au théâtre de l'Hélice à Contes Lot 1 : Sonorisation	04/11/2015	Technologie et Créativité (83170 Brignoles)
	Lot 2 : Scénique		Technologie et Créativité (83170 Brignoles)
	Fourniture d'électricité des bâtiments communautaires	04/11/2015	EDF Commerce Méditerranée (06800 Cagnes-Sur-Mer)

Prestations Intellectuelles

MONTANT	OBJET	DATE	ATTRIBUTAIRE
Montant <90 000 €HT	Marché d'étude, d'animation et de coordination pour la révision générale du Schéma de Cohérence Territorial du Pays des Paillons	14/04/2015	EURECA (13006 Marseille)
	Etude de divers scénarii pour l'ouverture de la route du Rémaurian	04/11/2015	Cabinet Risser (06610 La Gaude)
	Mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé de travailleurs (CSPS) pour la réalisation de la salle polyvalente et de spectacle à l'Escarène	21/12/2015	BTP Consultants (06560 Valbonne Sophia Antipolis)
	Mission de contrôle technique pour la réalisation de la salle polyvalente et de spectacle à l'Escarène	21/12/2015	SOCOTEC (06903 Sophia-Antipolis)
Montant ≥207 000 €HT	Marché de maîtrise d'œuvre de la salle polyvalente et de spectacle à l'Escarène	29/06/2015	CABINET DUCHIER PIETRA ARCHITECTES (83000 Toulon)

Enfance et jeunesse

Le président donne la parole à Monsieur Pierre Donadey.

1/ Protocole d'accord avec l'ADMR (reprise de la micro-crèche de Coaraze)

Monsieur Pierre Donadey rappelle que, suite à l'intégration de la commune de Coaraze, la micro-crèche « Li Estélas », jusqu'alors gérée par l'ADMR, a été reprise en gestion directe au sein du service public de la petite enfance, en août 2014. Il indique qu'à cette occasion un protocole d'accord transactionnel devait être passé avec l'ADMR en vue de déterminer les modalités de transfert du personnel, de reprise du matériel et des contrats de prestations ou de maintenance en cours. Concernant la reprise du mobilier et du matériel, des négociations ont été menées avec l'ADMR afin que soient déduites de leur valeur les subventions versées par la CAF pour l'achat desdits biens. Ces négociations ayant abouti, Monsieur Pierre Donadey propose de réserver une suite favorable au nouveau protocole d'accord transactionnel transmis par l'ADMR, qui diminue d'environ 9 500 € la somme initialement demandée.

Mise aux voix, la proposition est retenue à l'unanimité.

2/ Conseil d'exploitation des crèches : remplacement de deux membres

Monsieur Pierre Donadey informe que, suite à la démission de deux membres du conseil d'exploitation des crèches, Monsieur Michel Guidi au collège des représentants des communes et

Madame Anne-Marie Sambe au collège des personnes qualifiées, il convient de procéder à leur remplacement.

Le conseil communautaire désigne :

- Monsieur, Gérard Branda pour siéger comme membre du conseil d'exploitation du service public de la petite enfance au collège de représentants des communes, en remplacement de Monsieur Michel Guidi :

- Madame Evelyne Laborde pour siéger comme membre du conseil d'exploitation du service public de la petite enfance au collège des personnes qualifiées, en remplacement de Madame Anne-Marie Sambe.

Adhésion à la compétence 2 du SICTIAM : logiciel/budget, ressources humaines et marchés publics

Le président passe la parole à Monsieur Maurice Lavagna qui indique que le bon fonctionnement des services de la communauté de communes nécessite de se doter de logiciels performants, répondant aux besoins recensés, notamment en matière de comptabilité et budget, de ressources humaines et de marchés publics. Or, il apparaît que le SICTIAM propose des logiciels en mode hébergé correspondant aux attentes des techniciens relevant des services précités. Pour ce faire, il convient d'adhérer aux compétences n°2 « Support et services externalisés » et n°3 du SICTIAM « Fourniture et déploiement de solutions de gestion métier ». Le coût de ces adhésions s'élève au total à 2 830,00 € annuels, répartis comme suit :

- Compétence 2 "Support et services externalisés" : 380,00 € annuels.

- Compétence 3 « Fourniture et déploiement de solutions de gestion métier » : 2 450,00 € annuels.

A ces frais d'adhésion, précise Monsieur Maurice Lavagna, il convient d'ajouter les prestations nécessaires à la réalisation du plan de service, c'est à dire l'ensemble des prestations : installation, formation, hébergement, maintenance.

Mise aux voix, la proposition est retenue à l'unanimité.

Ouverture d'un poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe

Le président passe la parole à Monsieur Philippe Mineur qui propose l'ouverture d'un poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe à temps complet dédié à la poursuite et au développement des actions liées à l'aménagement du territoire.

Mise aux voix, la proposition est retenue à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20h 40.

Signatures des membres du conseil